



ÉDUCATION

COVID-19 : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

La France est classée en état d'urgence sanitaire. Ce contexte strictes dans le cadre scolaire et périscolaire.

Publié le 08 avril 2021

© ville de Pantin

Suite à l'allocution du Président de la République le mercredi 31 mars 2021, les restrictions actuellement en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain, dès le samedi 3 avril et pour une durée de 4 semaines.

Parmi les nouvelles mesures du gouvernement :

ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Fermeture des écoles, collèges et lycées pendant 3 semaines à partir du lundi 5 avril 2021.

- Afin de préserver l'apprentissage, le calendrier scolaire a été modifié comme suit :
 - **Semaine du 5 avril** : semaine de cours à la maison, pour tous les écoliers de la maternelle au lycée.
 - **Semaine du 12 avril** : début des vacances de printemps pour 2 semaines, quelle que soit la zone académique.
 - **Semaine du 26 avril** : rentrée scolaire, avec retour en présentiel pour les maternelles/primaires et cours à distance pour les collèges/lycées.
 - **Semaine du 3 mai** : retour en classe pour les collèges/lycées avec des jauges de présence adaptées.
- Du 6 au 9 avril, certaines écoles de la ville de Pantin seront ouvertes pour les enfants dont les parents sont prioritaires. [Consulter la liste des professionnels concernés.](#)
À noter : seuls les enfants qui sont déjà dans les écoles publiques de Pantin seront pris en charge.

- **École maternelle et élémentaire Jean Jaurès**, qui accueillera également les enfants des écoles maternelles et élémentaires Marcel Cachin et Jacqueline Quatremaire
 - **École maternelle et élémentaire Jean Lolive et élémentaire Edouard Vaillant**, qui accueillera également les enfants des écoles maternelles et élémentaires Josephine Baker, Sadi Carnot et Denis Diderot
 - **École maternelle et élémentaire Antoine de Saint-Exupéry**, qui accueillera également les enfants des écoles maternelles et élémentaires Louis Aragon, la Marine, Liberté et Eugénie Cotton
 - **École maternelle et élémentaire Joliot-Curie**, qui accueillera également les enfants de l'école maternelle Georges Brassens
 - **École élémentaire Charles Auray**, qui accueillera également les enfants des écoles élémentaires Paul Langevin et Henri Wallon
 - **École maternelle Méhul**, qui accueillera également les enfants de l'école maternelle Cochenne
- Pour accéder à l'école les parents devront :
- Fournir un justificatif employeur
 - Se munir d'une attestation sur l'honneur que les parents n'ont pas d'autres modes de garde
 - Attester que leurs enfants ne sont pas symptomatiques

[Consulter l'intégralité de la circulaire du préfet de Seine-Saint-Denis, en date du 2 avril 2021, portant sur l'accueil dans les crèches, écoles et collèges des enfants des agents indispensables à la gestion de la crise sanitaire et <https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/ecoles-vie-scolaire-et-periscolaire-3250?>](https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/ecoles-vie-scolaire-et-periscolaire-3250?)

RESTAURATION SCOLAIRE

➤ La restauration scolaire est assurée du 6 au 9 avril, dans les écoles maternelles et élémentaires qui sont ouvertes pour les enfants dont les parents sont prioritaires.

À noter : seuls les enfants qui sont déjà dans les écoles publiques de Pantin seront pris en charge. [Consulter la liste des personnels concernés.](#)

- les élèves d'une même classe déjeunent ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table, en quinconce plutôt qu'en face à face
- Distanciation physique de deux mètres entre les tables de classes différentes
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service
- Retrait du vrac
- Pour les élémentaires :
 - Préparation par les agents municipaux des plateaux des enfants en barre de self
 - L'eau et le pain sont également servis par les agents municipaux
- Pour les maternelles :
 - Pas de changement car le service est déjà à table

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

➤ Les accueils périscolaires sont maintenus pour les enfants dont les parents sont prioritaires : accueil matin, pause méridienne et accueil du soir. À noter : seuls les enfants qui sont déjà dans les écoles publiques de Pantin seront pris en charge. [Consulter la liste des personnels concernés.](#)

CENTRES DE LOISIRS

➤ Les accueils de loisirs ouvriront pendant les vacances scolaires, exclusivement pour les enfants dont les parents sont prioritaires :


- Centre de loisirs maternel et élémentaire Jean Jaurès (qui accueillera également les enfants des écoles maternelles et élémentaires Siloé et Jacqueline Quatremaire)
- Centre de loisirs maternel et élémentaire Jean Lolive et élémentaire Edouard Vaillant (qui accueillera également les enfants des écoles maternelles et élémentaires Joséphine Baker, Sadi Carnot et Denis Diderot)
- Centre de loisirs maternel et élémentaire Petit Prince (qui accueillera également les enfants des écoles maternelles et élémentaires Louis Aragon, la Marine, Liberté et Eugénie Cotton)
- Centre de loisirs maternel et élémentaire Marie Curie (qui accueillera également les enfants de l'école maternelle Georges Brassens)
- Centre de loisirs élémentaire Maison de L'Enfance
- Centre de loisirs maternel Plein air (qui accueillera également les enfants de l'école maternelle Cochenec)

➤ À noter : l'accueil extrascolaire, pourra accueillir les enfants des écoles privées et non scolarisés à Pantin, pour les enfants des professionnels prioritaires. [Consulter la liste des professionnels concernés.](#)

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRE D'OUVERTURE

HORAIRES D'OUVERTURE :
DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30 - 12H30 ET 13H30 - 17H30